

*Antrag des Vorstehers des Politischen Departements, L. Ruchonnet,  
an den Bundesrat*

Berne, 19 décembre 1883

Le Département politique a l'honneur de présenter au Conseil le rapport suivant sur l'heureuse issue de ce qui aurait pu devenir le conflit de la Savoie.

Le Conseil sait que notre Ministre à Paris a remis le mercredi 21 Novembre à M. Jules Ferry, Président du Conseil des Ministres de France, copie de la dépêche du Conseil fédéral du 17 novembre.<sup>1</sup> Le rapport<sup>2</sup> de M. Lardy du 21 rend compte des circonstances de cette entrevue.

Le dimanche 25 Novembre déjà, M. Jules Ferry appelait M. Lardy et lui donnait réponse à la dépêche du Conseil fédéral.<sup>3</sup> Cette réponse était complètement satisfaisante, mais malheureusement verbale. M. Ferry déclarait à notre Ministre «que le projet de fortifier le Vuache avait été formé par le général Farre, qui en sa qualité d'officier du génie voulait des fortifications partout, — que le Gouvernement avait abandonné ce projet et décidé de charger M. Arago de communiquer au Conseil fédéral cette résolution de la France de ne fortifier ni le Vuache ni aucun autre point de la Savoie neutralisée.» M. Ferry ajouta qu'il avait envoyé à M. Arago copie d'une lettre du général Campenon, Ministre de la guerre, à teneur de laquelle en cas de guerre la Savoie neutre serait laissée en dehors de la mobilisation et que des ordres étaient déjà donnés pour le retrait immédiat en cas de mobilisation des petites garnisons de la zone neutralisée.

Le 8 Décembre M. Arago, Ambassadeur de France à Berne, est venu faire au Président de la Confédération la communication annoncée par M. Jules Ferry. N'ayant pas rencontré M. le Président, M. Arago a fait à M. Rodé, secrétaire du Département politique, la communication dont il était chargé.<sup>4</sup> Le Conseil a déjà eu connaissance de cette entrevue. M. Arago a dit entr'autres et notamment: «La France est décidée à ne fortifier ni le Mont-Vuache ni aucun autre point de la zone neutralisée. M. le Général Campenon a pris ses dispositions pour que la Savoie neutre ne soit pas même comprise dans le plan de mobilisation de la France.»

M. l'Ambassadeur de France a répété à peu près textuellement ces paroles au Président de la Confédération le 12 décembre. Il lui a donné à lire la lettre du général Campenon. Bien qu'il fût à prévoir qu'une réponse écrite ne serait pas si complète que la réponse verbale donnée à notre dépêche soit par M. Ferry, soit par M. Arago, le Président crut devoir insister auprès de l'Ambassadeur pour que le Gouvernement français autorisât ce dernier à laisser en mains du Conseil fédéral une copie de la dépêche que le gouvernement français avait adressée à son représentant, ou qu'il

1. *Vgl. Nr. 252.*

2. *Nr. 253.*

3. *Die besagte Unterredung fand am 2. 12. 1883 statt. Vgl. das Telegramm und das Schreiben von Lardy an Ruchonnet vom 2. 12. 1883 (E 2/1642).*

4. *Vgl. das von Rodé erstellte Gesprächsprotokoll (E 2/1642).*

adresserait. L'Ambassadeur déclara qu'il en demanderait télégraphiquement l'autorisation.

Le 17 Décembre déjà, M. l'Ambassadeur de France est venu remettre au Président de la Confédération une copie de la dépêche<sup>5</sup> qu'il avait reçue de son gouvernement. Il est à remarquer que cette dépêche est du 14 courant; elle est donc postérieure à la première communication faite à M. Arago, laquelle a vraisemblablement été châtée, devant notre désir d'en recevoir copie. Cette dépêche nouvelle est moins riche en déclarations que les paroles de M. Ferry ou celles de M. Arago. En fait de fortifications elle se borne à parler du Vuache et ne dit plus rien des autres positions de la Savoie neutre. Cependant cette réponse est complète puisque le Gouvernement français y déclare qu'il n'est pas dans ses intentions de fortifier le Vuache; et c'était le seul point sur lequel nous eussions nous-mêmes fait porter le débat. La réponse va même au delà de notre demande puisque le Gouvernement français y déclare que dans ses études pour la mobilisation l'Etat major s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé. Cette dernière phrase est de la plus haute importance, car elle établit que la France reconnaît la force obligatoire du Traité de 1815.

Le Département politique estime que par cette réponse l'incident est vidé. Il se borne donc à proposer:

1. de mettre ad acta la copie remise par M. Arago au Président de la Confédération et d'en prendre note au procès-verbal.

2. de la communiquer par copie au Ministre suisse à Paris, en lui disant que le Conseil fédéral considère l'incident comme clos et qu'il le remercie pour la manière distinguée dont il a rempli sa mission en cette occasion.

3. de réserver pour le compte-rendu de gestion la publication des pièces officielles de cette affaire, en se bornant pour le présent à rendre public qu'en réponse à la dépêche du Conseil fédéral du 17 novembre, dont M. Lardy a remis copie à M. Ferry, l'Ambassadeur de France a donné au Président de la Confédération copie de la dépêche du Gouv[ernemen]t français du 14 Décembre, laquelle répond à la demande suisse de manière à clore l'incident.<sup>6</sup>

#### ANNEX

*Der französische Ministerpräsident und Aussenminister, J. Ferry,  
an den französischen Botschafter in Bern, E. Arago,  
zuhanden des Bundesrates*

Copie<sup>7</sup>

N

Paris, 14 décembre 1883

Des renseignements parvenus à Berne, ont, paraît-il, donné lieu de penser que le génie militaire français se proposait d'élever certains ouvrages de défense sur le mont Vuache. Le Gouvernement Fédéral désirerait recevoir l'assurance que nous n'avons pas l'intention de fortifier ce point. Dans sa

5. Als Annex abgedruckt.

6. Alle Anträge wurden vom Bundesrat am 19. 12. 1883 genehmigt (E 1004 1/135, Nr. 6184).

Vgl. auch den GBer. 1883 (BBl 1884, 2, S. 584—588).

7. Bemerkung am Kopf des Schreibens: La présente copie m'a été remise ce matin par M. Emmanuel Arago, ambassadeur de France.

pensée, cette déclaration de notre part rassurerait l'opinion publique en Suisse, et contribuerait à accroître les sentiments de confiance amicale qui existent entre les deux pays.

Nous ne voyons aucune difficulté à faire connaître qu'il n'entre pas dans nos intentions d'établir un ouvrage de fortification au Mont Vuache, et que dans les études pour la mobilisation l'Etat-major Français s'est attaché à respecter complètement le territoire neutralisé.

Vous pouvez remettre au Conseil Fédéral copie de la présente communication, qui dissipera, je l'espère, les préoccupations dont nous avons été entretenus, et qui témoignera de notre désir de resserrer les liens traditionnels d'amitié qui nous unissent à la Confédération.

## 256

E 2/1642

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy,  
an den Bundespräsidenten und Vorsteher des Politischen Departements,  
L. Ruchonnet*

B Confidentiel

Paris, 24 décembre 1883

A titre de simple renseignement, et en Vous accusant réception, avec mes meilleurs remerciements, de Votre office confidentiel du 19 de ce mois<sup>1</sup>, j'ai l'honneur de Vous faire savoir qu'à l'occasion d'une soirée donnée Samedi par M. Jules Ferry, le Directeur des Affaires Politiques, M. Billot, est venu s'excuser auprès de moi de ne pas m'avoir, comme il l'eût désiré, apporté encore la copie de la dépêche adressée à M. Arago par M. Ferry relativement aux *fortifications* en *Savoie*<sup>2</sup>, lorsque je lui eus dit que Vous aviez eu l'obligeance de m'envoyer cette copie, M. Billot ajouta: «Je dois déclarer que Vous n'avez pas à me remercier de cette solution; j'ai fait ce que j'ai pu pour qu'une réponse tout autre Vous fût donnée; c'est M. Ferry, personnellement, qui a voulu Vous donner les déclarations qu'il Vous a faites verbalement & qu'il a chargé M. Arago de faire par écrit au Conseil fédéral.»

Le Général Campenon, Ministre de la Guerre, que je ne connaissais pas encore personnellement, et auquel je me suis fait présenter, a abordé immédiatement la question des fortifications du Vuache et de la zone neutralisée de la Savoie en général; il a répété que la France ne fortifierait ni le Vuache, ni aucune autre partie de la Savoie neutralisée, et que la mobilisation de l'armée française était organisée de telle sorte qu'elle impliquait l'évacuation de la partie neutralisée. M. le Général Campenon a émis ensuite l'opinion personnelle que la situation de la zone était assez singulière; j'ai répondu que telle était aussi mon opinion personnelle, et que, sans en être chargé officiellement, j'avais cependant dit à M. le Président du Conseil que les deux Pays, la France surtout, pouvaient avoir un intérêt à rafraîchir & à revoir les traités anciens, dont certaines dispositions ne correspondaient plus à la situation actuelle. — C'est tout à fait mon opinion, a répliqué M. le Général Campenon, & je pense aussi que c'est celle de M. le Président du Conseil. J'ai fait observer que je ne pouvais en dire autant en ce qui me concernait sur l'opinion de M. Ferry, mais que, s'il avait des

---

1. *Nicht abgedruckt.*

2. *Vgl. Nr. 255, Annex.*

## Antrag des Vorstehers des Politischen Departements, L. Ruchonnet, an den Bundesrat

In	Diplomatische Dokumente der Schweiz
Dans	Documents Diplomatiques Suisses
In	Documenti Diplomatici Svizzeri
Band	3
Volume	
Volume	
Dokumentennr.	255
N° du document	
N° del documento	
Datum	19.12.1883
Date	
Data	
Seite	546-548
Page	
Pagina	
Ref. No	60 001 178

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv ([www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)) in Zusammenarbeit mit den Diplomatischen Dokumenten der Schweiz ([www.dodis.ch](http://www.dodis.ch)) digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses ([www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)) en collaboration avec les Documents Diplomatiques Suisses ([www.dodis.ch](http://www.dodis.ch)).

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero ([www.bar.admin.ch](http://www.bar.admin.ch)) con la collaborazione dei Documenti Diplomatici Svizzeri ([www.dodis.ch](http://www.dodis.ch)).